CAMPUS HORTITHÈQUE NATURAPÔLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

APPRENTISSAGE & FORMATION CONTINUE

CS AE

Certificat de spécialisation

Arboriste Grimpeur



Code RNCP : 41391

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le Certificat de Spécialisation (C.S.) Arboriste Grimpeur est un diplôme de niveau 4 qui permet à son-sa titulaire d'être capable de

- Prendre en compte les attentes du client
- Analyser le végétal dans son environnement
- Préparer le chantier dans le respect des normes de sécurité
- Effectuer des activités de démontage, abattage et élagage sur des arbres
- Veiller au bon entretien du matériel

Pour les suites de parcours et les débouchés professionnels se référer au site internet.

CONDITIONS D'ADMISSION & PUBLIC CONCERNE

Pour être admis.e en formation, le/la candidat.e doit :

Pour l'apprentissage :

- Etre âgé-e de 18 à 29 ans,
- Etre titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 4 en aménagements paysagers ou gestion forestière (autre diplôme sans lien avec le métier nous conctacter)
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage.
- valider les tests et entretien d'admission

Pour la formation continue :

- Etre âgé-e de 18 ans minimum,
- Etre titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 4 en aménagements paysagers ou gestion forestière (autre diplôme sans lien avec le métier ou 3 années professionnelles sur dérogation).
- Demandeur-es d'emploi,
- Salarié-es (statuts PTP, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation), particuliers,

Le recrutement se fait après entretien et tests pratiques et théoriques, avec l'équipe des formateurs-trices en charge des enseignements, dont le but est d'évaluer les motivations et capacités physiques des candidat-es.

DURÉE

Formation alternée sur 1 an :
- 560 h de formation en centre soit 16 semaines
- 1 260 h en entreprise soit 36 semaines
(congés payés compris)

De septembre à septembre

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel
Pratiques sur plateaux techniques et chantiers pédagogiques
Utilisation des ressources numériques

COÛT DE LA FORMATION

Pour la formation continue : à partir de 7000€ (formation complète)

Pour l'apprentissage : Formation gratuite pour l'apprenti.e. Prise en charge du coût de la formation par les OPCO.

CE DIPLÔME EST ÉGALEMENT ACCESSIBLE EN VAE
www.naturapole.fr

CONTENU DE LA FORMATION

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme

3 Unités Capitalisables Nationales	Bloc 1 : Etablir un diagnostic sur un arbre d'ornement, définir et préparer son intervention
	Bloc 2 : Réaliser des travaux d'entretien en hauteur (taille, haubanage) d'arbres d'ornement
	Bloc 3 : Réaliser des travaux de suppression (démontage, abattage) d'arbres d'ornement

ATOUTS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, obtention :

- du Brevet Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre (GSA)
- de la Formation aux travaux à proximité des réseaux (AIPR)
- du CACES nacelle
- du Brevet Sauveteur Secouriste du Travail (SST)

ACCESSIBILITÉ

Pour toute question concernant l'accès à nos formations aux personnes en situation de handicap, contactez notre référente handicap Mme Aurélie POTTIER.

ÉVALUATION - VALIDATION

L'évaluation est constituée de 3 unités capitalisables indépendantes, dont les contenus répondent au référentiel national. Elle se fait en cours de formation suivant un palier de progression professionnelle adapté par le CFA. Le diplôme est délivré aux candidat-es ayant obtenu chacune des 3 Unités Capitalisables.

CHIFFRES CLÉS - CS ARBORISTE ELAGUEUR

- Taux moyen de réussite à l'examen (FCA 2022-2026) : 52,5 %
- Taux d'insertion professionnelle (sortants 2024) : 80 %
- Taux d'insertion dans le métier visé (sortants 2024) : 100 %
- Taux de poursuite d'études (sortants 2024) : 0 %
- Taux de rupture des contrats d'apprentissage : 20 %
- Taux d'interruption en cours de formation : 20 %
- Taux moyen de satisfaction (2022-2026) : 93,59 %

RÉMUNÉRATION pour l'apprentissage

Âge / Année / Classe	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
Formation en 1 an	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

FINANCEMENT & REMUNERATION pour la formation continue :
Possibilité de bénéficier d'une rémunération et/ou d'une prise en charge selon le profil du candidat. Contacter le secrétariat.

CONTACT secrétariat : **Tél. 02 35 95 97 00 - cfa.fauville@educagri.fr** **1333 rue Bernard Thélu - 76640 Fauville en Caux**

www.campus-hortitheque.fr

NATURAPÔLE
Enseignement Agricole Public de Seine-Maritime

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION NORMANDIE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

FRANCE compétences

10/2026 | Conception : NaturaPÔLE - Service communication - Impression : Obiprint